

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone  
04510 Mallemoisson**

**Séance du 13 février 2012**

L'an deux mille douze et le 13 février à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre FERAUD.

Date de la convocation : 03/02/2012

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18  
En exercice : 18  
Qui ont pris part à la délibération : 14

**Présents :** Messieurs FERAUD, MAURIN (Le Chaffaut St Jurson) ; Messieurs GRAVIERE  
Titulaires ENJUGIER (Barras) ; Messieurs NALIN, SAMIN, Madame MARTIN (Mallemoisson) ;  
Messieurs BAILLE, PIN (Thoard), Monsieur ALPHAND (Les Hautes Duyes), Monsieur  
CAREL (Mirabeau) ; Monsieur JULIEN (Le Castellard-Mélan).

Suppléants Madame Anne-Marie GILLY, Monsieur AUBERT (Le Chaffaut), Monsieur MARTEL  
(Les Hautes Duyes).

Suppléants  
non votants

**Excusés :** Madame COPIER.

***Secrétaire de séance :*** Madame Emmanuelle MARTIN

Objet de la délibération

**1- Approbation du compte rendu de la réunion du 13/12/2011.**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2011.

Objet de la délibération

**2- Renouvellement de la convention d'adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle (S.I.M.Pro)**

Le Président expose à l'assemblée délibérante que la collectivité a adhéré depuis plusieurs années au service de médecine professionnelle mis en place par le Centre de Gestion. Cette adhésion concerne l'ensemble des agents de la collectivité et couvre les prestations suivantes :

- une visite systématique tous les deux ans pour les agents ne présentant pas de risques spéciaux ;

- une visite supplémentaire, dans cet intervalle de deux ans, pour tout agent qui en fait la demande ; une visite annuelle systématique pour les agents présentant des risques spéciaux, sachant que l'évaluation de ces risques incombe au médecin du travail ;
- des visites ponctuelles à la demande de la collectivité.

Le tarif de la visite médicale est fixé chaque année par le conseil d'administration du centre de gestion.

La convention précédemment conclue, pour une période de trois ans, arrive à son terme. Il convient donc de renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le Président à signer la convention d'adhésion au S.I.M.Pro, pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, renouvelable par tacite reconduction, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération ;
- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2012 et aux budgets suivants.

Objet de la délibération

### **3- Création de postes suite aux avancements de grade (tableau 2012) :**

Le Président présente au conseil le tableau d'avancement de grade du personnel proposé pour l'année 2012, pour avis à la C.A.P.

Deux agents peuvent y prétendre au 01/01/2012 : 1 adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, et un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

Le conseil de communauté décide donc à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/01/2012 ;
- de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe aux mêmes dates et de demander l'avis de la C.T.P ;
- autorise le Président à procéder à la publicité préalable au Centre de Gestion et à procéder au recrutement de ces agents après avis de la C.A.P.

Objet de la délibération

### **4- Projet de Parc Naturel Régional autour du Massif des Monges.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur ISOARD sur l'éventuel projet de Parc Naturel Régional que le Syndicat Mixte des Monges pourrait porter et avoir écouté toutes les explications de Monsieur Payan, Président du Syndicat Mixte, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité que :

- les délégués doivent transmettre l'information à leurs conseils municipaux pour avoir l'avis de chaque commune ;
- le conseil communautaire, lors d'une prochaine séance, devra se prononcer sur le projet, après l'avis des communes ;
- le conseil communautaire chargera ses deux délégués au Syndicat Mixte (Monsieur Julien et Monsieur Carel) d'apporter la réponse de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone lors du vote du Syndicat Mixte.

Objet de la délibération

#### **5- Crèche : application de pénalités de retard.**

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'appliquer des pénalités de retard à plusieurs entreprises qui ont participé aux travaux de construction de la crèche, vu les nombreux retards et les problèmes constatés dans la réalisation des prestations.

Le Conseil charge la commission, constituée à cet effet, de déterminer les montants des pénalités au vu des propositions de l'architecte et de la réalité.

Objet de la délibération

#### **6- Crèche : remplacement du matériel informatique.**

Sur proposition de la Vice Présidente Emmanuelle MARTIN, déléguée à la crèche, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'acheter un nouvel ordinateur pour la crèche, équipé d'un système de sauvegarde.

Une consultation sera lancée pour comparer à l'offre du prestataire de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone : ABI Informatique. L'offre la mieux disante sera retenue.

Objet de la délibération

#### **7- Crèche : Travaux d'aménagement du parking.**

Le Président rappelle que le parking de la crèche doit être aménagé : traçage des places, place PMR, panneaux...

Le Conseil Communautaire décide que les travaux seront faits en régie par les employés de la Communauté avec le soutien logistique (matériel et conseil) des services techniques de Mallemoisson.

Objet de la délibération

#### **8- Personnel de la crèche : frais de chaussures.**

Le Président fait part du nouveau fonctionnement de la nouvelle crèche, où le personnel doit utiliser des chaussures réservées à l'intérieur de la crèche, pour garantir une meilleure hygiène.

Le Conseil communautaire ne souhaite pas mettre en place « l'indemnité chaussures », mais décide d'inscrire sur le budget du service crèche, la somme correspondant à l'achat sur catalogue des chaussures du personnel ; comme pour les autres services nécessitant des vêtements ou des équipements de travail.

Objet de la délibération

#### **9- Formation BAFD.**

Mademoiselle Manon ESTELLE, a été nommée, sous contrat à durée déterminée, Directrice de l'Accueil de Loisirs des Duyes et Bléone pour remplacer la Directrice titulaire qui a réduit son temps de travail.

L'agent, titulaire du B.A.F.A, a dû suivre la formation du B.A.F.D afin de pouvoir assumer la direction de l'accueil de loisirs.

Vu l'obligation de la formation pour l'agent, et au vu du plan de formation de la collectivité, le conseil communautaire décide de prendre en charge la totalité du coût de la formation.

L'agent sera donc remboursé du coût de sa formation sur présentation de sa facture, et le temps passé en stage sera comptabilisé comme du temps de travail effectif.

Objet de la délibération

### **10- Vente d'un terrain au Parc d'activités Saint Pierre à Monsieur Nicolas ESCALLE.**

Le Président explique que la parcelle A 550 du Parc d'activités « Saint Pierre » au Chaffaut est à vendre, puisque les précédents candidats n'ont pas donné suite.

Vu la demande formulée par Monsieur Nicolas ESCALLE et son projet d'installation d'un bâtiment de 200 m2 pour son activité en plomberie, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de vendre à Monsieur Nicolas ESCALLE la parcelle A 550 selon les conditions suivantes :

- Parcelle n° A 550
  - Superficie : 1 245 m2
  - Droit à construire : 200 m2
  - Prix :
    - Forfait : 3 048,98 euros H.T
    - 1 245 m2 à 6,10 € : 7 594,50 € H.T
    - 200 m2 à 15,24 euros : 3 048,00 € H.T
- Frais de géomètre : 275,33 € H.T

soit un total de 13 966,81 € H.T.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'acte chez le notaire Maître Jean Yves MAZAN.

Objet de la délibération

### **11- Possibilité de vente d'une partie de la parcelle de l'ancienne gare à Mallemoisson.**

Le Président explique que deux personnes sont intéressées pour acheter une bande de terrain, derrière la station service de Mallemoisson qui appartient à la Communauté de Communes des Duyes et Bléone puisque ce terrain est englobé dans la parcelle de l'ancienne gare.

Le Service des Domaines, consulté, a estimé à 50 euros le m2 ce terrain, prix négociable selon l'intérêt du projet.

Le Conseil Communautaire charge le Président et le Maire de Mallemoisson de rencontrer les deux acquéreurs potentiels pour connaître leurs offres et leurs choix (terrain entier ou en partie).

Le Conseil Communautaire décidera lors de la prochaine séance.

Objet de la délibération

### **12- Servitude chez Monsieur Darioulat.**

Le Président fait part de l'estimation de la servitude de passage chez Monsieur Darioulat pour la canalisation implantée pour le pompage et l'arrosage de la Maison de Pays. Les services des Domaines proposent 100 euros. La Communauté de Communes a proposé 240 euros, mais l'avocat de la famille Darioulat réclame 2 400 euros.

Vu l'absence de nuisance réelle par cette canalisation et l'estimation des domaines, le Conseil Communautaire autorise le Président à maintenir le prix de 240 euros, par courrier assorti du document des Domaines.

Objet de la délibération

**13- Demande de subventions pour la mise aux normes de la déchèterie et la création d'une aire à déchets verts.**

Le Vice Président délégué à l'environnement, Monsieur Denis BAILLE, présente le projet de mise aux normes de la déchèterie : abri pour les pneus, local pour les D3E et déplacement de l'aire à déchets verts. Les déchets verts seront stockés et broyés sur une plateforme créée après extension et clôture des terrains attenants à la déchèterie.

Ce projet est en accord avec le Plan Départemental d'élimination des déchets (estimation : 80 000 euros).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de demander les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération et approuve le Plan de financement suivant :

Dépenses :

- Travaux dont terrassements, clôture, local D3E...	65 850 euros
- Equipement de sécurité, divers, imprévues	4 150 euros
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>70 000 euros H.T</b>

Recettes :

- Subvention Conseil Général 30 %	21 000 euros
- Subvention ADEME (50 % de 50 000 euros)	25 000 euros
- Subvention Etat (DETR)	10 000 euros
- Autofinancement CCDB	14 000 euros
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>70 000 euros</b>

Objet de la délibération

**14- Demande de subvention pour le remplacement d'un véhicule pour la cuisine centrale, pour respecter les préconisations de la médecine du travail.**

Le Président rappelle que le personnel du SIRES (Service Intercommunal de Restauration) prépare et livre chaque jour près de 150 repas dans les cantines et à la crèche, au moyen de gros conteneurs, soit chauffants soit isothermes.

Vu les problèmes de santé du personnel liés au poids et à la manutention journalière de ces équipements, la médecine du travail et le préventeur du Service Départemental d'hygiène et de sécurité ont étudié la question et ont fait des préconisations : **mettre tous les conteneurs sur charriots et s'équiper d'un véhicule avec un haillon.**

C'est pour répondre à ces préconisations et protéger la santé des agents que le Conseil communautaire décide à l'unanimité de demander les subventions nécessaires au projet et approuve le plan de financement suivant :

Dépenses :

- Achat d'un véhicule avec haillon et hauteur suffisante pour le transport de conteneurs sur chariot	33 290 euros H.T
--	------------------

**Total dépenses : 33 290 euros**

**Recettes :**

- Subvention Etat +		
- Subvention Conseil Régional +	80 %	26 632 euros
- Subvention Conseil Général +		
- Subvention Europe		
- Autofinancement CCDB		6 658 euros
<b>Total recettes :</b>		<b>33 290 euros</b>